

**Covid – Codes de paie et primes – mise à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2020**

<b>Description</b>	<b>Code de paie Libellé du talon de paie</b>	<b>Explication</b>
Quarantaine COVID	COVID Congé spécial pandémie	Heures d'absence rémunérées pour les employés retirés du travail et placés en isolement préventif à la maison.
Coronavirus rég	Cor Régulier pandémie	Heures travaillées et payées en régulier (excluant les heures/poste des titulaires).
Coronavirus TS simple	Cor1 TSx1 pandémie	Heures travaillées en temps supplémentaires et payées à taux simple.
Coronavirus TS 1½	Cor1½ TSx1½ pandémie	Heures travaillées en temps supplémentaires et payées à taux de demi.
Prime Covid général de 4%	Covid général 4%	Prime de 4% applicable à l'ensemble du personnel du réseau de la santé.
Prime Covid prioritaire de 4%	Covid prioritaire 4%	Prime de 4% applicable au personnel ayant de prestations de travail dans les secteurs prioritaires reliés au Covid.
Allocation pour repas de 15\$	Autre avantage imposable	Allocation forfaitaire pour repas de 15\$ pour les quarts de travail en temps supplémentaires de plus de 5 heures. Montant imposable.
Remboursement de frais de garde de 30\$	Covid frais de garde	Remboursement de 30\$ pour frais de garde d'enfants pour les quarts de travail en temps supplémentaires de plus de 5 heures de soir, nuit, weekend. Remboursement via le compte de dépenses web et pièces justificatives nécessaires. Montant non imposable.
Prime de 100\$ pour semaine à TC	SEM Covid CHSLD-CH	Montant forfaitaire pour une semaine de travail à TC pour le personnel ayant des prestations de travail dans les secteurs prioritaires reliés au Covid. Payé au prorata du temps travaillé sur le temps admissible.
Prime de 200\$ pour quinzaine à TC	QUINZ Covid CHSLD-CH	Montant forfaitaire pour une quinzaine de travail à TC pour le personnel ayant des prestations de travail dans les secteurs prioritaires reliés au Covid. Payé au prorata du temps travaillé sur le temps admissible.
Prime de 400\$ pour mois à TC	MOIS Covid CHSLD-CH	Montant forfaitaire pour un mois de travail à TC pour le personnel ayant des prestations de travail dans les secteurs prioritaires reliés au Covid. Payé au prorata du temps travaillé sur le temps admissible.